

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Séance spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 25 novembre 2013, à 20 h.

Présences :

M^{mes} Louisa Gobeil
Carolle Hamel

MM Marcel Caron
Gino Cameron

Absences :

M^{me} Sylvie Hénault-Marcil

MM Jean-Marie Depont
Ghislain Godbout

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général, secrétaire-trésorier.

L'ouverture de la séance est retardée à 20 h 40.

Le conseil constate les absences et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que prévu à l'article 153 et 156 du *Code municipal*, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 282-13

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu ;

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel :

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt de la correspondance :
 - 2.1 Fondation Gilles Carle – Demande pour nommer une rue en hommage à Gilles Carle;
 - 2.2 MAMROT – Programme de la bonification des compensations tenant lieu de taxes;
 - 2.3 Stavibel – Offre de services professionnels en environnement pour 2014;
 - 2.4 Plainte d'une citoyenne pour mauvais entretien de la traverse rang 8 et 9 Est direction Colombourg;
 - 2.5 MRCAO – Rencontre d'information pour les services de Transport Coup de Pouce, à La Sarre le 29 novembre;
 - 2.6 Ministère de la Sécurité publique – Invitation à communiquer les

- nouveaux changements au sein de l'organisation municipale;
- 2.7 FQM – Avis de mise en candidature pour les élections au conseil d'administration;
 - 2.8 MAMROT – Avis de confirmation des compensations tenant lieu du remboursement de la TVQ pour l'année 2013;
 - 2.9 Commissaire au Lobbyisme – Des outils pour aider les titulaires de charges publiques à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme;
 - 2.10 AQLPA – Invitation à adhérer à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique;
 - 2.11 CSSSAB – Liste des responsables pour les paniers de Noël dans les paroisses;
3. Demande et autorisation;
 - 3.1 Tournoi Bantam de La Sarre – Demande de commandite;
 - 3.2 Fondation Jacques Paradis – Demande d'autorisation pour tenir une activité cyclo sportive;
 - 3.3 Les Chevaliers de Colomb – Demande de commandite de la grande salle municipale dans le cadre de la Fête de Noël pour les enfants;
 - 3.4 École Dagenais – Demande de permission de faire du porte-à-porte pour une collecte de bouteilles pour financement d'un voyage pour les élèves;
 - 3.5 Fondation de Charité des Policiers – Demande de commandite pour les paniers de Noël pour les familles démunies;
 - 3.6 Loisirs de Palmarolle – Demande d'appui pour une demande d'aide financière au programme « *Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux* » à la MRCAO;
 4. Dossier administratif;
 - 4.1. Adjudication du contrat de financement pour le renouvellement du règlement d'emprunt;
 - 4.2. Autorisation d'emprunt par billet;
 - 4.3. Adjudication d'un mandat à la firme d'arpenteur Patrick Descarreaux pour définir le cadastre du terrain à vendre à « *Les Murs Cameron* »;
 - 4.4. Autoriser le prix de vente du fond de terrain à « *Les Murs Cameron* »;
 - 4.5. Groupe ULTIMA – Recommandation, de concert avec la MMQ, d'augmenter le montant de la couverture d'assurance responsabilité de la municipalité;
 - 4.6. Autorisation de signer une procuration pour autoriser le directeur général et la technicienne comptable, à agir au nom de la municipalité auprès d'Hydro-Québec pour le service des comptes;
 - 4.7. Transfert budgétaire;
 - 4.8. Avis de motion et adoption de règlement;
 - 4.8.1. Avis de motion pour la modification du règlement 268 décrétant la tarification du service d'eau et d'égout;

4.8.2. Avis de motion pour la modification du règlement 267 décrétant les tarifs de compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables;

5. Varia ;

6. Levée et fermeture de la séance.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Fondation Gilles Carle – Demande pour nommer une rue en hommage à Gilles Carle;
- MAMROT – Programme de la bonification des compensations tenant lieu de taxes;
- Stavibel – Offre de services professionnels en environnement pour vérifier l'amiante dans les bâtiments municipaux, le conseil demande de prévoir ces travaux dans le budget 2014;
- Plainte d'une citoyenne pour mauvais entretien de la traverse rang 8 et 9 Est direction Colombourg, le conseil demande de faire accusé de réception et d'expliquer les raisons à la plaignante;
- MRCAO – Rencontre d'information pour les services de *Transport Coup de Pouce*, à La Sarre le 29 novembre, le maire Marcel Caron dit qu'il va être présent;
- Ministère de la Sécurité publique – Invitation à communiquer les nouveaux changements au sein de l'organisation municipale;
- FQM – Avis de mise en candidature pour les élections au conseil d'administration;
- MAMROT – Avis de confirmation des compensations tenant lieu du remboursement de la TVQ pour l'année 2013;
- Commissaire au Lobbyisme – Des outils pour aider les titulaires de charges publiques à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme;
- AQLPA – Invitation à adhérer à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique*;
- CSSSAB – Liste des responsables pour les paniers de Noël dans les paroisses;

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution n° 283-13

Tournoi Bantam de La Sarre – Demande de commandite

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de commanditer le *Tournoi Bantam de La Sarre* pour une somme de deux cents dollars (200 \$) dans le cadre de la 51^e édition du *Tournoi Bantam de La Sarre* pour l'année 2014.

Résolution n° 284-13

Fondation Jacques Paradis – Activité cyclo-sportive en 2014

Considérant que l'activité cyclo sportive *Boréal Super 8* a été autorisée en 2013 et s'est déroulée sans encombre;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, conjointement avec le Comité organisateur du Boréal Super 8, à tenir une activité cyclo sportive en 2014 sur le territoire de la municipalité, sur présentation des autorisations préalablement obtenues du Ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec. Cette 4^e édition se tiendra le 7 juin 2014.

Résolution n° 285-13

Demande de commandite – Chevaliers de Colomb de Palmarolle Conseil 12007

Attendu qu' une commandite de cents dollars (100 \$) a été accordée en 2012 aux Chevaliers de Colomb de Palmarolle Conseil 12007 dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël pour les enfants;

Attendu que la grande salle municipale a également été prêtée gratuitement pour cet événement en 2012;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte d'accorder une commandite aux *Chevaliers de Colomb de Palmarolle Conseil 12007*, sous forme de prêt de la grande salle du Centre municipal en plus d'un appui financier de cents dollars (100 \$) dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël pour les enfants qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2013.

Résolution n° 286-13

École Dagenais – Demande pour faire une collecte de bouteilles (porte-à-porte)

Attendu que le projet est un voyage à Washington/Philadelphie pour un groupe d'élèves et leurs professeurs et que de nombreuses activités de financement sont mises en place pour financer ce voyage;

Attendu qu' que la collecte des bouteilles vides n'est pas considérée comme de la vente itinérante mais comme de la sollicitation;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise les organisateurs responsables du projet et les élèves de l'École Dagenais à effectuer du porte-à-porte pendant la fin de semaine du 4 janvier 2014 afin de procéder à la cueillette des bouteilles vides dans le village.

Fondation de Charité des Policiers – Demande de commandite pour les paniers de Noël

Considérant que la population est également sollicitée, la municipalité ne croit pas que ce soit son rôle de contribuer en sus, tenant compte qu'elle contribue également localement pour le même type d'activité.

Résolution n° 287-13

Loisirs – Demande d'appui pour une demande d'aide financière au programme Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux à la MRCAO

Attendu qu' un projet d'amélioration est en cours afin d'équiper la piste cyclable d'une aire de repos incluant :

- Gazebo;
- Tables de pique-nique;
- Supports à vélos
- Poubelles
- Ponceau.

Attendu que le projet devait être complété avant le 31 décembre 2013 et que l'organisme est toujours en attente d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable pour construire un gazebo en milieu humide;

Considérant qu' il est impossible de finaliser le projet en 2013 et qu'il se doive de reporter le projet en 2014;

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui la demande des *Loisirs de Palmarolle Inc.* pour le projet présenté d'amélioration de la piste cyclable pour 2014. Monsieur Jeannot Goulet, président des *Loisirs de Palmarolle Inc.*, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dernier. La réalisation de ce projet est possible grâce à une demande d'aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) au *Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*. Ce projet ne contrevient pas aux règlements de la municipalité de Palmarolle.

Résolution n° 288-13

Adjudication du contrat de financement pour les règlements d'emprunt n° 275, 276 et 277

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 3 décembre 2013 au montant de 851 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 275, 276 et 277, au prix de 98,67100 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

77 100 \$	1,80 %	3 décembre 2014
79 400 \$	2,05 %	3 décembre 2015
81 500 \$	2,30 %	3 décembre 2016
84 000 \$	2,65 %	3 décembre 2017
529 800 \$	2,90 %	3 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Résolution n° 289-13

Autorisation d'emprunt par billet

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Palmarolle souhaite emprunter par billet un montant total de 851 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
275	500 000
276	87 900
277	263 900

Attendu qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 851 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 275, 276 et 277 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

Que les billets soient datés du 3 décembre 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	77 100 \$
2015.	79 400 \$
2016.	81 500 \$

2017.	84 000 \$
2018.	86 400 \$(à payer en 2018)
2018.	443 400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Palmarolle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 275, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution n° 290-13

**Adjudication d'un mandat à l'arpenteur
Patrick Descarreaux**

- Attendu que** les travaux de piquetage et de cadastrage doivent être effectués pour le BLOC 23-P pour 253 pieds de frontage approximatif, par 438 pieds de profondeur approximative ;
- Attendu que** les travaux de piquetage et de cadastrage doivent être effectués pour le LOT 78 pour 253 pieds de frontage approximatif, par 75 pieds de profondeur approximative ;
- Attendu que** les travaux de piquetage et de cadastrage doivent être effectués pour le LOT 75-P pour 25 pieds de frontage approximatif, par 513 pieds de profondeur approximative ;
- Attendu que** les trois (3) terrains formeront un (1) seul cadastre et ce terrain sera vendu une fois le cadastre établi, totalisant 278 pieds de frontage approximatif par 513 pieds de profondeur approximative pour une superficie totale approximative de 142 614 pieds carrés ;

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général, Gaétan Côté, d'accorder le mandat à la firme Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre, pour effectuer le travail de cadastrage et de piquetage pour les terrains ci-haut mentionnés.

Résolution n° 291-13

**Autorisation de fixer le prix de vente du
fond de terrain à « Les Murs Cameron »**

- Attendu que** la valeur au rôle d'évaluation foncier du fond de terrain du BLOC 88 est de vingt cents (0.20¢) le pied carré et est actuellement la propriété de « Les Murs Cameron » ;
- Attendu que** les frais supplémentaires pour l'arpentage et tout autre frais inhérents tel que les frais légaux liés à la transaction d'achat, sont habituellement ajoutés au prix du fond de terrain et assumés par l'acheteur;
- Attendu que** La municipalité ne s'engage pas à rendre ce terrain disponible avant d'avoir en main les rapports de lotissement et de cadastre des trois (3) lots;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de vendre à « *Les Murs Cameron* », le terrain susmentionné au prix de vingt cents (0.20¢) le pied carré plus les frais supplémentaires pour l'arpentage et tout autres frais inhérents à l'achat tel que les frais légaux liés à la transaction d'achat, et ce, après réception des rapports de lotissement et de cadastre de la firme Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre.

Recommandation du groupe ULTIMA concernant la couverture d'assurance responsabilité de la municipalité

Attendu que l'accroissement des responsabilités par les municipalités et l'impact des nombreux phénomènes climatiques extrêmes sur les infrastructures soulèvent des problématiques importantes sur le plan de l'assurance;

Attendu que la municipalité a présentement une couverture de responsabilités civile de trois (3) millions de dollars;

Attendu qu' de concert avec La Mutuelle des Municipalités du Québec, le Groupe Ultima est en mesure d'offrir une limite supérieure et pourrait augmenter le montant de sa couverture d'assurance responsabilité à dix (10) millions de dollars ;

Considérant que l'augmentation de la couverture d'assurance implique un supplément annuel à payer de quatre mille cent deux dollars (4 102 \$) ;

Le conseil municipal demande d'évaluer cette recommandation lors de l'élaboration du budget 2014.

Résolution n° 292-13

Autorisation pour le directeur général et la technicienne comptable pour agir au nom de la municipalité pour les comptes d'Hydro-Québec

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général et la technicienne comptable pour agir au nom de la municipalité pour les comptes d'Hydro-Québec.

Résolution n° 293-13

Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que suite à la révision du budget 2013 le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier, à effectuer les transferts budgétaires tels que présentés à l'analyse soumise.

AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Louisa Gobeil à l'effet que le règlement 268 concernant la tarification du service d'eau et d'égout soit modifié.

Avis de motion est donné par le conseiller Gino Cameron à l'effet que le règlement 267 concernant les tarifs de compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables soit modifié.

Résolution n° 294-13

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Carole Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 9 heures 05 minutes.

Le président d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Directeur général, secrétaire-trésorier